

FÊTE DU TRÔNE

SPECIAL ROYAUME DU MAROC

Message de l'Ambassadeur de Sa Majesté le Roi au Canada

Le Royaume du Maroc célèbre le 30 juillet 2004, dans un climat de joie et de liesse, la Fête du Trône qui coïncide cette année avec le cinquième anniversaire de l'accession de SM le Roi Mohammed VI au trône de Ses glorieux ancêtres.

Cet heureux événement est une occasion que les Marocains saisissent chaque année pour illustrer la symbiose qui unit le peuple marocain à SM le Roi Mohammed VI dont le règne a enclenché une nouvelle dynamique de progrès et de prospérité.

Ainsi, la fête du Trône s'apparente-t-elle, dans l'esprit de tous les Marocains, à une heureuse opportunité pour célébrer également les importantes étapes franchies et saisir les mutations et avancées indéniables réalisées, sous le règne modernisant du Souverain, aux niveaux politique, économique, social et culturel.

Les festivités marquant cette année la célébration de cette fête grandiose, sont l'expression de la reconnaissance du peuple marocain pour les efforts inlassables consentis par le Souverain afin de permettre au Royaume de s'affirmer comme un pays émergent, un havre de paix, de stabilité et de tolérance et un Etat de droit aux assises démocratiques bien ancrées.

Engagement Royal dans le domaine des droits de l'homme

Depuis l'intronisation de SM le Roi Mohammed VI, le Maroc a remporté le pari de son adhésion totale aux valeurs des droits de l'Homme et du respect de l'Etat de droit. Le Souverain s'est, en effet, engagé à faire de la promotion des droits humains et du respect des valeurs humanitaires le credo de la vie quotidienne, à travers un ensemble d'actions, d'initiatives et de chantiers qui tendent à asseoir les assises d'un Etat de droit. Cet engagement s'est assigné pour objectif suprême de faire de l'Homme le pivot, le moyen et la fin de tout développement.

L'engagement Royal pour la promotion des droits de l'Homme et l'édification de l'Etat de droit s'est mani-



S.E. Mohamed Tangi, Ambassadeur de sa Majesté le Roi au Canada

festé par de nombreuses actions, notamment à travers l'adhésion du Maroc à la totalité des conventions internationales en matière des droits de l'homme.

Dans ce cadre, le Royaume du Maroc a pu instituer, avec sagesse et courage, un modèle qui lui est propre et qui lui a permis de réaliser d'importants acquis. La démarche ainsi adoptée s'est notamment matérialisée cette année par la grâce Royale accordée aux anciens détenus politiques, la régularisation de leur situation professionnelle et administrative, le retour des exilés et expatriés, l'indemnisation des victimes des détentions arbitraires et des disparitions forcées, ainsi que les recherches sur le sort des personnes portées disparues.

Sur un autre volet, et avec la "nouvelle ère", S.M. le Roi Mohammed VI a tenu, dès le début de Son règne, à placer l'amélioration de la condition de la femme parmi les priorités de la politique nationale de développement. Cet intérêt à la condition de la

femme et à la promotion de ses droits a été réitéré et renforcé par l'adoption du nouveau code de la famille en octobre 2003.

Toutes les femmes marocaines éprouvent un immense sentiment de soulagement et de joie avec cette réforme annoncée et finalisée en quatre mois -sentiment relayé par la reconnaissance et l'admiration à l'égard de S.M. le Roi pour ce nouveau projet de société articulé sur les valeurs de notre référentiel culturel et religieux mais aussi répondant aux exigences de la modernité.

Au bonheur des couches sociales défavorisées, le domaine social a été au centre des nombreuses initiatives, importantes et souvent novatrices, entreprises sous le nouveau règne de SM le Roi Mohammed VI.

Le Souverain a consacré la noble vertu de la solidarité à travers la Fondation Mohammed V, donnant ainsi le meilleur exemple aux forces vives de la nation et à l'ensemble du peuple marocain. SM le Roi a jeté

ainsi les bases d'une politique perspicace qui s'inscrit dans le cadre du développement social en faveur duquel le Souverain s'est engagé depuis Son accession au Trône.

Au niveau de la Famille Royale, les premières années du règne du Souverain marocain ont été égayées par la naissance du Prince Héritier du Royaume. En effet, la date du 08 mai 2003 restera gravée, à jamais, dans l'histoire du Maroc. C'est la date de la naissance de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan. Le Souverain a décidé de donner à Son premier enfant le prénom de Moulay Al Hassan, en référence à Son grand-père, Feu Hassan II, qui nous a quitté en juillet 1999.

Au chapitre des tristes événements qu'a connus le Maroc au cours de l'année 2003-2004, il y a lieu de signaler les attentats terroristes du 16 mai 2003 qui ont frappé la ville de Casablanca ainsi que le terrible tremblement de terre qui a secoué, le 24 février 2004, la ville d'El Hoceima faisant plusieurs morts et un grand nombre de blessés.

La marche du développement se poursuit

Sur le plan économique, SM le Roi Mohammed VI a fixé les lignes directrices d'un cadre architectural et stratégique de la politique de relance de l'investissement et consacré le nouveau concept de l'autorité au service de la promotion de ce secteur. La mise à niveau de l'économie marocaine confrontée aux défis de la mondialisation et de la concurrence impitoyable des économies émergentes, constitue l'objectif majeur de cette politique éclairée. De nombreuses avancées ont été réalisées à ce niveau grâce à l'ancrage des marques de confiance en l'existence d'un climat politique propice à l'investissement, fer de lance du développement et de la croissance.

Dans ce même élan, le Maroc se prépare aux échéances commerciales de la prochaine décennie. Ainsi, l'année 2004 a été marquée par la création d'une zone de Libre Echange avec la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie ainsi que par la signature